

Piolle dit merde au Conseil d'Etat grâce au nouveau tissu collant des burkinis !

écrit par Christine Tasin | 29 juillet 2022



Illustration : piscine de Rennes où le burkini n'est ni autorisé ni interdit mais permis grâce à [un petit jeu sémantique du règlement](#).

Le précédent rennais :

A RENNES

Alors que le précédent règlement interdisait l'accès aux bassins « à toute personne ne possédant pas une tenue de bain appropriée », le nouveau précise que le personnel devra refuser l'accès « à toute personne chaussée et/ou n'ayant pas une tenue de bain décente conforme aux règles d'hygiène », c'est-à-dire fabriquées à partir d'« un tissu conçu spécifiquement pour cet usage et qui ne doivent pas avoir été portées avant l'accès à la piscine ». « Le but du texte était d'adapter le règlement en autorisant le short de bain », abonde une source à la municipalité. « La modification a été votée à l'unanimité » le 25 juin 2018.

« Ce n'est qu'un an après le vote [que quelques burkinis ont été aperçus dans les piscines rennaises](#) », selon Gurval Guiguen, qui ne voit « aucun lien » entre cette modification du règlement et leur arrivée. En voulant alléger le travail des maîtres nageurs, débordés par la chasse aux shorts de bain, la ville de Rennes aurait donc démocratisé le burkini sans le vouloir. « Il n'est ni autorisé ni interdit », résume une source à la municipalité.

A GRENOBLE :

Voilà, voilà...

Certes, on le savait. Les écolos-dingos sont des fascistes, des anti-républicains, des dictateurs en puissance. Mais ça va mieux quand ils font des coups d'éclat pour le rappeler aux Béotiens et à tous les moutons qui, dès qu'ils entendent « planète, écologie » sortent leur bulletin de vote.

Piolle avait donc autorisé le burkini dans les piscines de Grenoble.

Darmanin, pourtant vraisemblablement d'accord avec lui mais en campagne électorale pour le Ceaucescu français avait fait déféré laïcité auprès du tribunal administratif de Grenoble qui avait annulé la décision de Piolle. Lequel avait à son tour déposé un recours au Conseil d'Etat. Et le Conseil d'Etat, aux mains des copains de Macronescu, avait suivi, déclarant le burkini illégal.

Piolle vient de faire un beau bras d'honneur à tout ce petit monde, et on le comprend, comme Mélenchon, il n'obtient ses résultats électoraux qu'on caressant dans le sens du poil les musulmans.

Il a donc permis l'entrée et la baignade des emburkinées en jouant sur une ambiguïté des règlements intérieurs des piscines. Le conseil d'Etat interdit les tenues qui ne collent pas à la peau ? Qu'à cela ne tienne, et en avant pour des burkinis collants couvrant la bête de la tête aux pieds !

Quid de la suite ? Silence radio puisqu'il n'y a plus de campagne électorale ? Gageons que Darmanin va se dépêcher de regarder ailleurs..

La mairie de Grenoble a autorisé un petit groupe de femmes en burkini intégral, de la tête au pied à se baigner dans la piscine en plein-air du centre ville, un mois après l'arrêt du conseil d'État qui interdit un tel vêtement, parce qu'il porte atteinte à la neutralité du service public.

Une nouvelle opération burkini s'est déroulée jeudi matin à la piscine Jean-Bron à Grenoble (Isère) à l'appel du syndicat des femmes musulmanes.

C'est la première opération du genre depuis [la décision du Conseil d'État d'interdire le burkini dans les piscines](#)

[municipales à Grenoble \(Isère\)](#), et le personnel de la piscine a été embarrassé. Un petit groupe de femmes voilées est arrivé vers 10h30, jeudi matin à la piscine Jean-Bron, site en plein air dans le centre ville.

Le personnel leur a demandé de patienter, dans le vestiaire, le temps de prendre des consignes à la mairie. Des échanges de mots ont eu lieu, avec d'autres nageuses, notamment une femme d'une soixantaine d'années, leur suggérant qu'elles « feraient mieux de se battre pour les droits des femmes ». Une des « manifestantes » répondant que « c'est le droit des femmes de s'habiller comme elles l'entendent ». Mais il n'y a pas eu de heurts.

Le burqini interdit... mais autorisé

Pourtant, le tribunal administratif de Grenoble avait annulé l'article 10 du règlement des piscines le 25 mai dernier, parce que cet article « portait gravement atteinte à la neutralité du service public en autorisant des tenues non près du corps », pourvu qu'elles soient moins longues que la mi-cuisse. Or la règle générale oblige à porter des tenues qui collent à la peau.

Ce jeudi matin, une demi-douzaine femmes voilées ou non, se sont donc présentées à l'entrée des bassins, avec des maillots dans un « tissu fait pour la natation et qui colle à la peau ». Après contrôle des agents, deux ont été refoulées, mais quelques-unes ont pu se baigner avec un maillot intégral, de la tête au pied, c'est à dire bien en dessous de mi-cuisse.

Selon le cabinet du maire : « toute personne avec un tel maillot est admise quelle que soit la longueur du vêtement ».

La mairie considère-t-elle qu'en annulant l'article 10, le conseil d'État aurait également annulé la longueur des maillots couvrants ? Jeudi matin, les femmes en burkini se voulaient discrètes, refusant toute interview, contrairement

aux précédentes opérations pro-burkini. Seraient-elles dans une stratégie de normalisation du burkini tout au long de l'été ?

Jeudi soir, tard, aucun élu de la ville n'avait répondu à nos demandes d'interview.

La seule réaction politique parvenue par communiqué à France Bleu Isère est celle de l'ancien maire **Alain Carignon** : « **Éric Piolle** piétine la loi, défie la décision du conseil d'État et démontre qu'il fera tout pour permettre à l'islamisme de s'afficher dans le service public. »

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/grenoble-nouvelle-operation-burkini-a-la-piscine-jean-bron-1659005503>

Un pavé dans la mare ? Possible.

Un déni de la loi permettant en toute légalité, partout en France, aux emburkinées d'occuper l'espace, même dans les piscines ? Possible.

Les conseillers du prince maudit ont-ils eux-mêmes proposé cette arnaque présente dans la décision du Conseil d'Etat et mise à profit par Piolle, complice de Macron ? Possible.